

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 12 janvier 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Jean-Paul PRUVOT, Alain GOILLON, Joseph DELABY, Alain CORNU, Denis FOURNIER, Xavier DEBEAUMONT, Philippe LECHERF et Mme Catherine MAIRIE, absents excusés.  
Suppléants : MM. Gérard JEGOU, Bertrand MIONNET, Henri BENARD, Rémy CARAMIA, Michel LEBEL et Mmes Micheline TREPAGNE, Marie-Christine GRUART, Claudine YOUF

Mme Micheline TREPAGNE est élue secrétaire.

-----

**2010-6 – Finances – Affectation des résultats 2008 (régularisation)**

-----

Rapporteur : Gérard RATYNSKA

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération n° 2009-58 du 23 juin 2009 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget principal. En effet, les éléments concernant le budget annexe du service collecte et valorisation des déchets (créé à compter du 1er janvier 2009), qui avaient été isolés dans cette délibération, doivent être constatés par opérations budgétaires entre les deux budgets sur l'exercice 2009, et non à la clôture de celui de 2008.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
EXERCICE 2008**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean-Marie KRAJEWSKI, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, et constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de :	<b>2 938 181,25</b>	dont <u>pour mémoire</u> service déchets <b>652 670,24</b>
------------------------------------	---------------------	--

décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>919 113,72</b>	<b>359 180,48</b>
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	<b>2 019 067,53</b>	<b>293 489,76</b>
DEFICIT		

<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2008	4 084 030,76
DEFICIT CREDITS REPORTES	5 363 605,00
AFFECTATION OBLIGATOIRE	1 015 130,27
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 015 130,27
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002)	1 923 050,98
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour :	

77 014,97  
187 429,00

<b>B) DEFICIT AU 31/12/2008</b>	
Déficit antérieur reporté(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter-Budget primitif 200....	
Excédent disponible(voir A-solde disponible)	

**C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté**

Il précise que le transfert des résultats du service collecte et valorisation des déchets au budget annexe s'effectuera par opérations budgétaires sur l'exercice 2009 par les écritures suivantes:

- \* résultat de fonctionnement : débit 678 (budget principal) - crédit 778 (budget déchets) de 652 670,24 €
- \* résultat d'investissement : débit 1068 (budget déchets) - crédit 1068 (budget principal) de 77 014,97 €

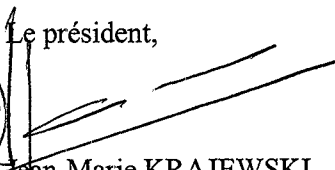
Sur le budget collecte et valorisation des déchets, une somme de 264 443,97 € (5 363 605 € - 4 084 030.76 € - 1 015 130.27 €) est prévue en débit 023 - crédit 021 pour financer le déficit d'investissement reporté de 77014.97 € et le déficit des crédits reportés de 187 429 €.

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront inscrits par décision modificative dans les budgets correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer,  
le 19 janvier 2010

Publié le **21 JAN. 2010**  
Exécutoire le **25 JAN. 2010**

Le président,  
  
Jean-Marie KRAJEWSKI

Le président,  
  
Jean-Marie KRAJEWSKI



**REÇU LE**

25 JAN. 2010

**SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER**